



Transfert de contrat de salarié d'un agent vers société de base

Par **RECAGA47**, le **03/04/2008** à **22:29**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 6 ans, où je suis employé par un agent Commercial indépendant (A) qui représente une société B.

Mon employeur (A) vient de revendre son entreprise (sa carte) à la société B.

La société B souhaite m'employer comme leur salarié pour le même poste que j'occupe actuellement.

Mon employeur A me parle d'un transfert de contrat avec la société B, qui me permettra de ne pas perdre mes acquis.

Suis-je obligé d'accepter ce transfert, ou dois-je demander un licenciement, pour ensuite avoir un autre contrat avec la société B ?

Il y a-t-il un avantage pour moi d'accepter ou pas ?

En vous remerciant d'avance pour une réponse rapide.